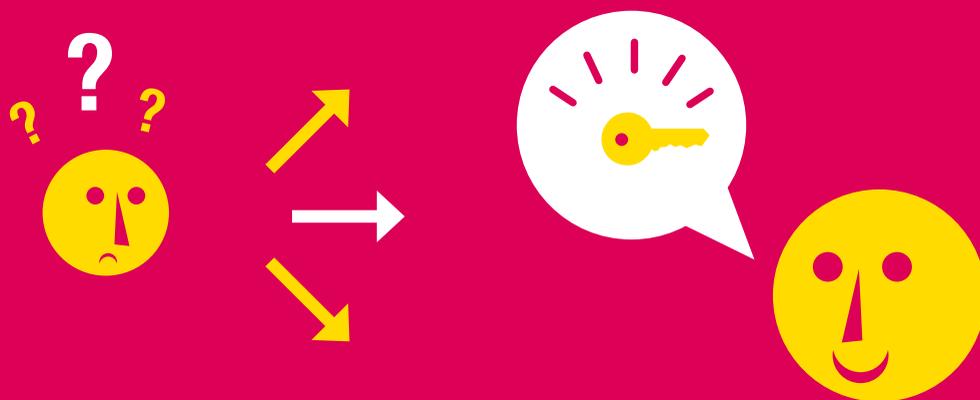


Rhône-Alpes ^{Région}



PROFESSIONNELS
DE L'ORIENTATION
GUIDE DES FORMATIONS
DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES



juillet 2015

Programme régional des formations

La Région est responsable

« de la politique de formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation » (loi du 5 mars 2014).

Dans le cadre du Service Public Régional de Formation (SPRF), elle **organise et finance la formation professionnelle** en vue d'acquérir un 1^{er} niveau de qualification, de faciliter l'insertion, les mobilités et/ou les reconversions professionnelles.



2 PRIORITÉS

- ▶ Continuité des parcours.
- ▶ Organisation de la formation professionnelle dans un cadre d'intervention clarifié pour le public.

PUBLIC

- ▶ Demandeur(euse)s d'emploi.
- ▶ Demandeur(euse)s d'emploi exerçant une activité à temps partiel, ne leur ouvrant pas de droits suffisants pour accéder aux outils de professionnalisation des salarié(e)s.
- ▶ Toute personne en recherche d'emploi.

Priorité donnée :

- ▶ Aux jeunes de moins de 26 ans indemnisés ou non.
- ▶ Aux adultes non indemnisés par une assurance chômage, qui :
 - relèvent d'un niveau VI (fin de scolarité obligatoire sans diplôme), V bis (niveau CAP/BEP non validés) et V,
 - ou dont la qualification professionnelle est obsolète (soit du fait de son inadaptation au marché du travail, soit parce que la personne n'a pu exercer une activité professionnelle en rapport avec sa qualification depuis au moins deux ans).
- ▶ Une partie de l'offre de formation est aussi accessible aux salarié(e)s fragilisé(e)s en particulier ceux :
 - en insertion et travaillant dans le cadre d'une structure d'insertion par l'activité économique,
 - sans qualification (niveau VI et V bis),
 - disposant d'un contrat à temps partiel, à durée déterminée de moins de 6 mois ou en intérim.

3 FINALITÉS

- ▶ Acquisition/actualisation des savoirs fondamentaux permettant une intégration citoyenne, sociale et économique des individus :
COMPÉTENCES PREMIÈRES.
- ▶ Acquisition des connaissances générales et compétences techniques en vue, soit d'un accès immédiat à l'emploi ou d'une évolution professionnelle, soit d'une poursuite dans un cursus de formation (formation certifiante, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, candidature à un concours) :
QUALIFICATION PROFESSIONNELLE.
- ▶ Acquisition d'une certification reconnue au Répertoire National des Certifications Professionnelles dans une optique d'emploi selon le niveau requis dans le secteur concerné : **CERTIFICATION**

2 DISPOSITIFS FINANCENT LE PROGRAMME RÉGIONAL DES FORMATIONS

Catalogue régional des formations ou programmation collective

Il finance 95 % de l'offre de formation continue proposée par la Région.

- ▶ Il répond aux besoins de formation prévisibles et récurrents.
- ▶ Il est structuré en **15 types de formations** allant des savoirs de base aux formations supérieures.
- ▶ Il est consultable par le grand public, via un moteur de recherche
👉 www.maformation.rhonealpes.fr

Soutien aux projets individuels de formation

5 % de l'offre de formation continue proposée par la Région.

- ▶ Apporter une réponse aux situations non prévues dans la programmation collective en finançant des **projets de formation spécifiques ou plus rares** non couverts par le catalogue régional des formations.
- ▶ Financer toute formation en lien avec une **promesse d'embauche**. Dans ce cas un « Contrat d'Aide et de Retour à l'Emploi Durable » (CARED) est mobilisé.



	CATÉGORIES	DISPOSITIFS	ACTIONS DE FORMATIONS
FORMATIONS COLLECTIVES	Les 1^{ères} compétences générales <i>(Cf. finalité compétences premières)</i>	Programme Compétences 1 ^{ères} et Programme Compétences clés	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Français langue étrangère – Découvrir le monde professionnel ▶ Savoirs de base – Réfléchir à son projet professionnel ▶ Savoirs de base- Construire son projet professionnel
		Actions Partenariales : Écoles de la 2 ^{ème} chance	▶ Savoirs de base – Rebondir
		Actions Projets collectifs	▶ En complémentarité de l'offre existante au niveau de la programmation PCP
	Les formations professionnelles pour monter en compétences <i>(Cf. finalité qualifications professionnelles)</i>	Programmation Parcours de qualification et de certification professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Découvrir les gestes professionnels ▶ Actualiser ses compétences ▶ Préparer les concours du sanitaire et social ▶ Créer son entreprise ▶ Se remettre à niveau avant une formation diplômante
		Actions projets collectifs	▶ En complémentarité de l'offre existante au niveau de la programmation PQCP (Parcours de qualification et de certifications professionnelles)
	Les formations professionnelles diplômantes <i>(Cf. finalité certification)</i>	Programmation Parcours de qualification et de certification professionnelles	▶ Préparer un titre professionnel, un diplôme ou tout autre certification
		Programmation Parcours de qualification Projet Formation Emploi	▶ Préparer un titre professionnel, un diplôme ou tout autre certification avec un accompagnement renforcé
		Actions Partenariales : enseignement supérieur	▶ Préparer un diplôme d'accès à l'enseignement universitaire (DAEU) ou un diplôme de l'enseignement supérieur à vocation professionnelle
		Actions Partenariales : école de production	▶ Se former en école de production
		Formations sanitaires et sociales	▶ Se former dans le domaine sanitaire et social
CARED collectifs		▶ Se former pour un accès à l'emploi	
Actions projets collectifs		▶ En complémentarité de l'offre existante au niveau des programmations	
FORMATIONS INDIVIDUELLES	Actions projet Action Projet Individuel (API) et CARED individuel		
VAE	Conseil, accompagnement et assistance renforcée		

Les formations collectives

FICHE 1 LES 1^{ÈRES} COMPÉTENCES GÉNÉRALES

► Programmation Compétences Premières (PCP)



Public

- Demandeur(euse)s d'emploi.
- Demandeur(euse)s d'emploi exerçant une activité à temps partiel, ne leur ouvrant pas de droits suffisants aux outils de professionnalisation des salarié(e)s.
- Toute personne en recherche d'emploi.



Définition / Objectifs

Actualisation des savoirs fondamentaux pour une intégration citoyenne, sociale et économique des personnes. La PCP s'organise autour des 3 types de formation incluant tous une ou plusieurs période(s) d'immersion professionnelle, plus ou moins longue(s) :

« Maîtrise de la langue française (Français Langue Étrangère - FLE) Sensibilisation professionnelle »

Développer, pour des publics dont la langue maternelle n'est pas le français, la maîtrise orale et écrite de la langue française dans le cadre d'une démarche d'insertion professionnelle. Les publics devront, en amont de ce type de formation, réaliser une évaluation linguistique et professionnelle de quelques heures afin de définir leur niveau d'entrée en FLE et de vérifier leur motivation professionnelle.

« Savoirs de base – dynamisation professionnelle »

Acquérir ou renforcer, pour des publics très éloignés de l'emploi, des savoirs de base et des compétences informatiques, la réactivation des habiletés sociales, la reprise de confiance en soi et la capacité de travailler dans un collectif. Parallèlement, les participants doivent acquérir une meilleure connaissance du marché du travail, mettre en place une dynamique professionnelle et approcher les techniques de recherche d'emploi. Des formations sont également organisées autour de projets collectifs fédérateurs (culture, humanitaire, sport, arts, développement durable...).

« Savoirs de base – construction du projet professionnel »

Réactiver ou approfondir des savoirs de base et des compétences informatiques pour des publics souhaitant définir, confirmer ou changer leur orientation professionnelle. Construction d'un projet professionnel qui repose sur une exploration sectorielle ou multisectorielle, permettant un élargissement et une diversification des choix professionnels. La mise en place d'un plan d'actions personnel en adéquation avec ce projet doit être conçue et lancée au cours de la formation.

« Savoirs de base - Rebondir »

Acquisition des savoirs de base et apprentissage en entreprise (alternance renforcée). Ouverture citoyenne, projets de groupe au service du projet professionnel, accompagnement social et pédagogique personnalisé.

Modalités / Prescription

Formations organisées à l'échelle de la ZTEF (Zone Territoriale Emploi Formation).

Dates de sessions de formations fixées par les organismes de formation en lien avec les référents prescripteurs.

Elles sont planifiées au sein des Contrats Territoriaux Emploi Formation Prescription obligatoire.

Nota : Par dérogation, le Conseil Général de la Loire bénéficie également du statut de prescripteur sur cette programmation.



Rémunération

Formation qui ouvre droit à rémunération (cf. *Zoom sur la rémunération des stagiaires p.15*).

Durée

Variable selon la formation choisie (cf. *encadré En bref p. 7*).



► Programmation compétences Clés

Depuis le 1^{er} janvier 2015 et en application de la loi du 5 mars 2014, La Région Rhône-Alpes prend en charge le programme Compétences Clés, financé jusqu'ici par l'État (DIRECCTE Rhône-Alpes).

La mise en œuvre de Compétences Clés 2015 repose sur les mêmes outils et les mêmes modalités de mise en œuvre qu'en 2014.



Public

► Personnes de 1^{er} niveau de qualification ne maîtrisant pas le socle des compétences et voulant concrétiser un projet d'insertion sociale ou professionnelle.

Définition

Au travers de 3 parcours, Compétences clés a pour objectif de : lutter contre l'illettrisme, de développer les compétences clés (compréhension et expression écrites, mathématiques, sciences et technologies, anglais, bureautique et internet) et l'aptitude à développer ses connaissances et compétences. Au premier janvier 2016 Compétences clés sera intégré dans PCP.



Modalités / Prescription

Offre définie par ZTEF.

Actions de formation organisées en entrée et sortie permanentes.

Le rythme est le plus souvent en temps partiel.

Prescription obligatoire via le logiciel de l'État ROSACE jusqu'à fin 2015.



Rémunération

Pas de rémunération mais statut de stagiaire de la formation professionnelle avec une protection sociale (cf. Zoom sur la rémunération des stagiaires p.15).

Durée

40h à 400h selon les parcours.



► Actions partenariales : École de la 2^{ème} chance (E2C)

Modalités / Prescription

Offre intégrée dans PROSPER permettant la saisie de la candidature par une structure prescriptrice. Celle-ci n'est toutefois pas obligatoire pour tous les publics. Les candidatures spontanées de jeunes (qui pour certains peuvent être en rupture avec les institutions) sont possibles. Ces jeunes peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé de manière à suivre au mieux leur formation.

Les entrées en formation ont lieu périodiquement tout au long de l'année.



Rémunération

Les jeunes ont un statut de stagiaire de la formation professionnelle non rémunéré pendant une période d'intégration qui varie entre 4 et 5 semaines et bénéficient de la rémunération dès qu'ils sont engagés dans le parcours à l'issue de cette période.

Durée

Parcours d'une durée de 6 à 8 mois en moyenne.



Public

► Jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire depuis au moins 12 mois, sans qualification ni diplôme.

Définition

Les E2C, qui allient acquisition des savoirs de base et détermination d'un projet professionnel, en alternant le temps passé à l'école et les périodes de stage en entreprise, constituent une réponse pour les jeunes qui quittent le système éducatif sans diplôme, par une pédagogie individualisée. Le lien avec les entreprises locales est important dans ce dispositif.

5 écoles existent sur le territoire de Rhône-Alpes : à Vaulx-en-Velin, Grenoble (avec 2 sites sur Voiron et Vienne), Saint-Étienne, Valence et Voglans près de Chambéry.



FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE
Découvrir le monde professionnel

► Développer la maîtrise orale et écrite de la langue française dans le cadre d'une démarche d'insertion professionnelle.

Durée : 750h maximum
Rythme hebdomadaire 30/35h

SAVOIRS DE BASE
Se mobiliser sur un projet professionnel

► Acquisition ou renforcement des savoirs de base et des compétences informatiques, la réactivation des habiletés sociales, la reprise de confiance en soi et la capacité à travailler dans un collectif.

Durée maximum 530 h
Rythme hebdomadaire entre 20 et 35h

LES FORMATIONS COLLECTIVES



Acquérir les 1^{ères} compétences **EN BREF**

SAVOIRS DE BASE
Construire son projet professionnel

► Réactivation ou approfondissement des savoirs de base, des compétences informatiques en lien avec la construction d'un projet professionnel.

Durée maximum 800 h maximum
Rythme hebdomadaire 30/35h

SAVOIRS DE BASE
Rebondir

► Acquisition des savoirs de base et apprentissage en entreprise (alternance renforcée).
► Ouverture citoyenne, projets de groupe au service du projet professionnel, accompagnement social et pédagogique personnalisé.

Durée moyenne d'un parcours (6 mois)
Octroi d'une rémunération aux demandeur(euse)s d'emploi non indemnisés hormis pendant la période d'intégration qui dure de 3 à 5 semaines
Délivrance d'une attestation à l'issue du parcours

➔ www.maformation.rhonealpes.fr



FICHE 2 LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES POUR MONTER EN COMPÉTENCES

► Parcours de qualification et de certification professionnelles (PQCP)

Modalités / Prescription

Offre régionale organisée par familles professionnelles (FAP).
Prescription obligatoire.

Rémunération

Formation qui ouvre droit à rémunération et à protection sociale (cf. *Zoom sur la rémunération des stagiaires p.15*).

Durée

Variable selon la formation choisie (cf. encadré En bref ci-dessous).

Public

- Demandeur(euse)s d'emploi.
- Demandeur(euse)s d'emploi exerçant une activité à temps partiel, ne leur ouvrant pas de droits suffisants aux outils de professionnalisation des salarié(e)s.
- Toute personne en recherche d'emploi.

Définition

Accès ou retour à l'emploi avec des actions de formation visant à développer des compétences et à conduire à la certification. Actions qui couvrent les secteurs professionnels les plus significatifs en Rhône-Alpes et sont destinées principalement à acquérir le 1^{er} niveau d'employabilité pour le secteur concerné. Elles font l'objet de marchés publics élaborés en partenariat avec Pôle Emploi et l'AGEFIPH.



Découvrir les 1^{ers} gestes professionnels

- Acquisition des connaissances et compétences techniques d'un secteur d'activité dans une optique d'employabilité immédiate.

Durée 350h maximum

Actualiser ses compétences professionnelles

- Actualisation ou compléments de connaissances pour un retour à l'emploi.

Durée 450h maximum

Créer son entreprise

- Acquisition des compétences spécifiques transversales pour toute création d'entreprise afin de faire aboutir le projet de création.

Durée 200h maximum

LES FORMATIONS COLLECTIVES

Monter en compétences EN BREF



Se remettre à niveau avant une formation diplômante

- Remise à niveau générale et technique dans l'objectif d'atteindre le niveau de pré requis pour entrer en parcours de certification (diplômante) ou dans une formation en alternance (en contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation).

Durée 600h maximum

Se préparer aux concours du sanitaire et social

- Remise à niveau générale pour réussir les concours du secteur visé (sanitaire et social, administratif).

Durée 700h maximum

FICHE 3 LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES DIPLÔMANTES

► Programmation Parcours de qualification et de certifications professionnelles (PQCP)



Public

- Demandeur(euse)s d'emploi.
- Demandeur(euse)s d'emploi exerçant une activité à temps partiel, ne leur ouvrant pas de droits suffisants aux outils de professionnalisation des salarié(e)s.
- Toute personne en recherche d'emploi.

Définition

Accès ou retour à l'emploi avec des actions de formation visant à développer des compétences et à conduire à la certification.

Actions qui couvrent l'ensemble des secteurs professionnels de Rhône-Alpes et sont destinées principalement à acquérir le 1^{er} niveau d'employabilité pour le secteur concerné.

Elles font l'objet de marchés publics élaborés en partenariat avec Pôle Emploi et l'AGEFIPH.



Modalités / Prescription

Offre régionale organisée par familles professionnelles (FAP). Prescription obligatoire.



Rémunération

Formation qui ouvre droit à rémunération et à protection sociale (cf. *Zoom sur la rémunération des stagiaires p.15*).

Durée

Variable selon la formation choisie (cf. encadré *En bref p.13*)



► Programmation Projet Formation Emploi



Modalités / Prescription

Parcours de formation qui enchaîne 3 séquences :

- Sas d'entrée de 35h (maximum) qui permet au stagiaire de découvrir le parcours de formation et de confirmer son engagement.
- Pré certification, de 2 à 3 mois, au cours de laquelle le stagiaire choisit la certification professionnelle la plus adaptée à son projet et à ses capacités et accède au niveau requis pour suivre la certification choisie.
- Certification.

Tout au long du parcours le stagiaire bénéficie d'un accompagnement social, pédagogique et professionnel renforcé et, selon ses besoins, de prestations d'hébergement, de restauration, voire d'un soutien financier.



Rémunération

Pendant le sas d'entrée les stagiaires ont le statut de stagiaire non rémunéré. Pendant les séquences de pré certification et de certification les personnes ont le statut de stagiaire rémunéré.

Durée

En moyenne 1 600 h.



Public

- Personnes sans emploi et sans qualification reconnue, éprouvant des difficultés d'apprentissage mais motivées pour mener à bien un projet professionnel dans un secteur professionnel précis.



Définition

Programme de formation qui prépare, dans le cadre d'un parcours de formation intégré et progressif d'une durée d'un an, à une certification reconnue sur le marché du travail dans une perspective d'accès durable à l'emploi.



► Actions partenariales enseignement supérieur



Public

► Demandeur(euse)s d'emplois.

Définition

Actions de formation continue, soutenues par la Région Rhône-Alpes, dans l'enseignement supérieur qui permettent aux demandeur(euse)s d'emploi d'acquérir une certification de niveaux IV à I dans le but d'un accès durable à l'emploi. Les actions sont mises en œuvre par des établissements qui proposent des formations supérieures et qui font l'objet d'une contractualisation avec la Région Rhône-Alpes. Elles donnent accès aux cursus de formations universitaires et de certaines grandes écoles (CESI, CNAM, ISTP, IRUP et Bioforce) et elles conduisent au Diplôme d'Accès aux Études Universitaires, aux licences et Masters ou aux diplômes d'université. Accompagnement pédagogique renforcé prévu en plus des apports théoriques.



Modalités / Prescription

Conformément aux principes du SPRF, afin d'assurer l'accès des publics les plus fragiles aux places de formation financées par la Région, le système de prescription a été rendu opérationnel pour accéder aux actions soutenues et programmées, et ce depuis la rentrée 2014. La Région accorde le statut de stagiaire de la formation professionnelle non rémunéré en prenant en charge la protection sociale du stagiaire durant toute la formation.



Rémunération

La Région peut toutefois participer au financement des frais de formation et d'accompagnement pédagogique.

Coûts de formation gratuits pour les publics éligibles (demandeur(euse)s d'emplois). Seuls des frais annexes (droits d'inscription, frais de validation, transport, hébergement, restauration et matériels) peuvent être directement facturés aux stagiaires.

Durée

Variable selon la formation.



► Les Écoles de Production



Modalités / Prescription

Les écoles dispensent une pédagogie spécifique « Faire pour apprendre » adaptée aux particularités du public jeune qu'elles accueillent (1/3 théorique, 2/3 pratique). Parmi les dix Écoles de Production de Rhône-Alpes, 8 sont financées par la Région.

Prescription possible mais non obligatoire.

Candidatures spontanées possibles (jeunes qui pour certains peuvent être en rupture avec les institutions), l'idée étant que tous les publics une fois rentrés sur le dispositif puissent être suivis par une structure d'accompagnement.



Rémunération

Statut d'élèves non rémunérés.

Durée

Les formations se déroulent en année scolaire (en moyenne 1 500 h/an de septembre à juillet).



Public

► Jeunes à partir de 14 ans.

Définition

Les Écoles de Production sont des établissements privés d'enseignement technique. Elles préparent à la certification professionnelle (CAP et/ou BAC PRO) dans les secteurs de l'automobile, l'industrie métallurgie, les métiers d'arts (ébénisterie), la restauration (cuisine), l'industrie, la métallurgie le bâtiment, la transformation 1^{ère} du bois...



► Les Formations sanitaires et sociales

Modalités / Prescription

Cette compétence de la Région vise 24 diplômes d'État, des niveaux V (équivalent CAP/BEP) aux niveaux III et II (formations supérieures).

À noter la particularité des formations Aide-soignante et Auxiliaire de puériculture : une priorité est donnée aux publics connus des réseaux prescripteurs (Pôle Emploi et Missions Locales). Elle ne donne pas lieu à une prescription PROSPER.

Rémunération

Les modalités de financements dépendent de la formation visée et du statut de la personne à l'entrée en formation et sont revues annuellement.

Durée

Formation de 10 mois (en général).

2 moteurs de recherche dédiés aux formations sanitaires et sociales pour se renseigner :

➔ sur les lieux de formation : www.lieuxfss.rhonealpes.fr

➔ sur les financements : www.financementsfss.rhonealpes.fr



Public

► Tous les publics, mais des publics prioritaires sont redéfinis tous les ans.

Définition

Pour les formations sociales, paramédicales et de sage-femme, la Région programme les places ouvertes aux sélections d'entrée, finance les coûts de formation via les établissements de formation et attribue des bourses sur critères sociaux aux élèves et étudiants.

Les formations sont marquées par des spécificités fortes : une entrée sur concours ou sélection, une alternance avec des périodes de stages et un lien fort entre le diplôme et l'autorisation d'exercice professionnel. Elles sont également caractérisées par une forte diversité des publics : jeunes en poursuite d'études, demandeur(euse)s d'emploi (représentant 1/4 des publics) et salarié(e)s.



► Actions projets collectifs : les CARED collectifs¹



Public

► Jeunes et adultes demandeur(euse)s d'emplois inscrit(e)s dans une structure rhônalpine.

Définition

► Favoriser le rapprochement entre offre et demande d'emploi.

► Donner accès à des emplois disponibles et à une insertion durable.

La contrepartie des engagements pris par les employeurs, met en place à leur demande des formations au fil de l'eau.

Le CARED collectif est une forme particulière d'APC (d'Action Projet Collectif) qui peut être activée lorsque l'existence de promesses d'embauche est validée. Est qualifiée de CARED collectif toute action de formation préalable au recrutement à destination d'au moins 5 stagiaires.

Modalités / Prescription

Le CARED s'articule avec des contrats de droit commun :

- prioritairement avec les CDI à temps plein ;
- les contrats CDD d'une durée supérieure ou égale à 6 mois, ou 3 mois en cas de travail saisonnier ;
- les contrats en alternance dans un objectif de professionnalisation et de qualification.

Le CARED n'est pas soumis à une prescription PROSPER.

Prescription impérative par l'un des réseaux habilités par la Région (Pôle emploi, Missions Locales, CIDFF et Cap Emploi).

Pour un(e) demandeur(euse) d'emploi indemnisé(e) ses droits peuvent être maintenus si le conseiller valide le projet.



Rémunération

Rémunération par Pôle Emploi dans le cadre de l'AREF. Si le/la stagiaire n'est pas indemnisé par Pôle Emploi la rémunération est prise en charge par la Région. Il/elle a le statut de stagiaire de formation professionnelle.

Durée

Variable selon le projet mais pas au-delà de 12 mois.



¹ Le Contrat d'Aide et de Retour à l'Emploi Durable (CARED) constitue l'une des 20 mesures retenues dans le Plan Régional pour l'Emploi adopté en novembre 2004 par le Conseil Régional Rhône-Alpes.

► Actions projets collectifs Régionaux et Territoriaux (APCR et APCT)

Modalités / Prescription

Les APC ne sont pas soumises à une prescription PROSPER. Pour les APCR demandeur(euse)s d'emplois une prescription papier est obligatoire. Elle passe par un réseau habilité par la Région (Pôle emploi, Missions Locales, CIDFF et Cap Emploi). Pour un(e) demandeur(euse) d'emploi indemnisé(e) le maintien des droits peut être accordé si le conseiller valide le projet.



Rémunération

Le/la stagiaire est rémunéré(e) par Pôle Emploi dans le cadre de l'AREF. S'il n'est pas indemnisé par Pôle Emploi, la rémunération est prise en charge par la Région. Il/elle a le statut de stagiaire de formation professionnelle.

Durée

Variable selon le projet, mais pas au-delà de 12 mois.



Public

- Salarié(e)s fragilisé(e)s :
 - en insertion dans le cadre d'une structure de l'Insertion par l'Activité Économique ou sans qualification, de niveau V acquis ou infra ;
 - ou disposant d'un contrat à temps partiel, d'un contrat à durée déterminée, intermittent(e)s ou en intérim ou les salarié(e)s en emplois d'avenir.
- Jeunes et adultes demandeur(euse)s d'emplois et toute personne à la recherche d'un emploi pour les APC régionaux.

Définition

Les APC visent à soutenir des projets de formation collective concernant à minima 5 bénéficiaires salarié(e)s fragilisé(e)s ou demandeur(euse)s d'emploi, qui sont proposés par des acteurs de la formation professionnelle (OPCA, Organismes de formation, PLIE, Conseils généraux, Pôle Emploi...).



Les APC permettent l'adaptation de l'offre de formation :

- par le financement au fil de l'eau d'actions collectives de formation en complémentarité des programmations régionales (pour le volet APCR demandeur(euse)s d'emploi) ;
- par l'intervention de droit commun des acteurs compétents en matière de formation des salarié(e)s tels que les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA, OPACIF...) pour le volet APCR salarié(e)s fragilisé(e)s.

Les APC régionaux visent les demandeur(euse)s d'emploi pour des projets d'envergure locale à régionale et les salarié(e)s fragilisé(e)s pour des projets d'envergure supra-départementale ou régionale.

Les APC territoriaux visent les salarié(e)s fragilisé(e)s pour des projets d'envergure locale (ZTEF ou inter-ZTEF) ou départementale.

Préparer un diplôme

- Acquisition d'un diplôme ou d'un titre inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles relevant du 1^{er} niveau d'employabilité du secteur professionnel visé.

Durée en fonction du référentiel du diplôme ou titre

Formations sanitaires et sociales

- Acquisition d'un diplôme d'État du travail social ou paramédical, pour exercer au sein d'établissements sanitaires, sociaux, médico-sociaux ou à domicile.
- Ces formations sont accessibles sur concours ou sélection d'entrée et sont toute en alternance, avec des périodes de stage.

*Selon le diplôme visé, durée de formation très variable, entre 5 mois (ambulancier(ère)) et 5 ans (sage-femme)
En règle générale, formation de 10 mois pour obtenir un premier niveau de qualification (niveau V)*

LES FORMATIONS COLLECTIVES

Obtenir un diplôme EN BREF

👉 www.maformation.rhonealpes.fr

Préparer un diplôme avec un soutien personnalisé

- Acquisition d'un diplôme/certification à forts débouchés professionnels.
- Parcours de formation avec un accompagnement socio pédagogique personnalisé, intégrant un sas d'orientation, une pré-certification et le passage d'une certification.

*Durée de 1600h en moyenne
Possibilité de bénéficier d'un hébergement et d'une aide à la restauration*

Se former en école de production

- Acquisition d'un diplôme (ou titre professionnel reconnu au Répertoire National des Certifications) par la réalisation d'une production pour de véritables clients.
- Mise en place d'une pédagogie « Faire pour apprendre ».

*Durée maximum 1500h annuelles (2/3 temps en atelier de production et 1/3 d'enseignement théorique)
Formation non rémunérée (octroi du statut de stagiaire de la formation professionnelle non rémunéré)*

Se former dans l'enseignement supérieur

- Acquisition de 3 types de titres dispensés par des établissements d'enseignement supérieur :
 - diplômes d'accès aux études supérieures qui permettent de passer des concours requérant le baccalauréat ;
 - diplômes « à vocation professionnelle » inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles ou en cours d'inscription (avec possibilité d'un accompagnement et d'une préparation préalable) ;
 - certains diplômes d'universités ou d'établissements non inscrits au RNCP peuvent faire l'objet d'un soutien de la Région.

*Durée calculée en fonction du référentiel du diplôme et des modalités pédagogiques adaptées aux besoins des publics accueillis
Formation non rémunérée (octroi du statut de stagiaire de la formation professionnelle non rémunéré)*

Les formations individuelles

FICHE 4 L'AIDE INDIVIDUELLE : API ET CARED INDIVIDUEL

► Action Projet Individuel (API)²



Public

- Jeunes de moins de 26 ans au moment de l'entrée en formation, indemnisés ou non.
- Adultes non indemnisés

par une assurance chômage (Pôle Emploi, secteur public) qui relèvent d'un niveau IV maximum.

► Adultes non indemnisés par une assurance chômage (Pôle Emploi, secteur public) qui relèvent d'un niveau IV maximum.

Définition Objectifs

Financer des actions de formation complémentaires aux programmes collectifs régionaux de formation (PQCP, PFE, PCP, Formations supérieures...). Dispositif déclinable en Action Projet Individuel CARED (Contrat d'Aide et de Retour à l'Emploi Durable) lorsque le(la) demandeur(euse) d'emploi bénéficie d'une promesse d'embauche en CDI à l'issue de la formation.



Modalités / Prescription

Entrée en formation prescrite par une structure d'accueil (Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, CIDFF) qui accompagne le(la) demandeur(euse) d'emploi dans sa démarche d'orientation professionnelle.

La Région participe au financement des frais de formation sur la base d'un devis et d'une prescription établie par l'un de ces réseaux via PROSPER. L'intervention de la Région est encadrée par un barème de prix horaires selon les domaines de métiers.



Rémunération

Coûts de formation gratuits pour les publics éligibles.

Seuls des frais annexes (droits d'inscription, frais de validation, transport, hébergement, restauration et matériels) peuvent être directement facturés aux stagiaires.

La Région accorde le statut de stagiaire de la Formation Professionnelle rémunéré aux demandeur(euse)s d'emploi non indemnisés par une allocation chômage.

La protection sociale est assurée, soit par Pôle Emploi, soit par la Région.

Durée

Variable selon le projet et d'une durée maximale de 12 mois.



² Financement individuel de formation pour les demandeur(euse)s d'emploi définis comme prioritaires par la Région

VAE

Validation des Acquis de l'Expérience

Modalités

Consulter un Point Relais Information Conseil qui vous conseillera sur les démarches à entreprendre.

Il existe 107 structures labellisées en Région Rhône-Alpes.

Plus d'informations sur le site du PRAO dans la rubrique VAE : www.rhonealpes-orientation.org



Public

- ▶ Demandeur(euse)s d'emploi non indemnisés.
- ▶ Bénévoles.
- ▶ Personnes handicapées.
- ▶ Saisonnier(ère)s.
- ▶ Conjoint(e)s de commerçants, d'agriculteurs et d'artisans.

Définition

La VAE permet de reconnaître « officiellement » son expérience, afin d'obtenir une certification professionnelle, un titre ou un diplôme. Les acquis professionnels ont la même valeur que ceux obtenus par un cursus de formation classique.

Avec la VAE, c'est le rôle formateur de l'expérience (professionnelle ou bénévole) qui est reconnu.



Zoom sur les participations financières

- ▶ La plupart des formations ouvrent droit à rémunération et à protection sociale.
- ▶ Le coût pédagogique de la formation est pris en charge par la Région Rhône-Alpes souvent avec un cofinancement de l'Europe (Fonds Social Européen).
- ▶ L'organisme de formation peut demander aux stagiaires une participation financière pour les frais de restauration et/ou d'hébergement, pour l'achat de vêtements de travail ou de matériels. Après la formation, ces équipements appartiendront au/à la stagiaire.
- ▶ Si le/la stagiaire ne relève pas du régime d'assurance chômage de Pôle Emploi, il(elle) perçoit, dans la plupart des cas, une rémunération – selon ses jours de présence en formation – et bénéficie d'une protection sociale gratuite. C'est un organisme de paiement désigné par la Région Rhône-Alpes qui verse alors la rémunération de stage.



Annexes

RAPPEL

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale est consécutive à l'accord national interprofessionnel sur la formation professionnelle du 14 décembre 2013. Elle confirme le chef de filat des Régions dans le cadre du SPRF. La loi prévoit de nouveaux outils, une évolution des modes de financement, ainsi qu'une gouvernance renouvelée.

► Le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) : un rôle de coordination pour la Région

5 opérateurs labellisés « CEP » (Conseil en Évolution Professionnelle) : Pôle emploi, Apec, Cap emploi, Missions locales, Opacifs.

La loi revoit la gouvernance avec un renforcement du rôle des partenaires sociaux et un renforcement de celui de la Région pour l'accès à la formation professionnelle.

De nouvelles compétences pour la Région en termes de « publics » :

- Publics illettrés (compétence partagée avec l'État).
- Personnes placées sous main de justice (détenus dans les centres à gestion publique dès 2015).
- Personnes handicapées.
- Français de l'étranger.

Le DIF disparaît au profit du CPF :

Le CPF (Compte personnel de Formation) permet à toute personne, salarié(e) ou demandeur(euse) d'emploi, de suivre, à son initiative, une action de formation. Il accompagne son titulaire dès l'entrée dans la vie professionnelle, tout au long de sa carrière jusqu'au départ en retraite.

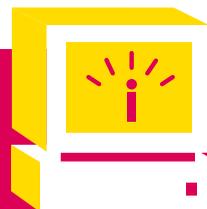
Plus de renseignements ici :

👉 www.moncompteformation.gouv.fr



À RETENIR

- **La formation** est financée par la Région Rhône-Alpes.
- **La rémunération et la protection sociale** sont versées par la Région Rhône-Alpes (par l'intermédiaire d'un organisme de paiement) ou par le régime d'assurance chômage de Pôle Emploi.



LES RESSOURCES INTERNET

Moteur de recherche des formations financées par la Région :

👉 www.maformation.rhonealpes.fr

Guide de la rémunération du stagiaire
👉 assistdefc.rhonealpes.fr/spip.php?rubrique68

PRAO

👉 www.rhonealpes-orientation.org

CTEF

👉 www.territoires.rhonealpes.fr

Guide du stagiaire de la formation professionnelle

👉 www.rhonealpes.fr



FAQ : C'EST QUOI ?

► CTEF

Les Contrats Territoriaux Emploi Formation (CTEF) permettent la territorialisation des politiques d'emploi et de formation de la Région, avec 3 grands objectifs :

- décroisser et mieux articuler les politiques de formation, de développement économique et d'aménagement du territoire ;
- répondre au mieux aux besoins d'emploi et de qualification des personnes sur les territoires ;
- renouveler l'approche participative en impliquant des acteurs locaux et conforter ainsi le dialogue social.

Un cadre commun de mise en œuvre de la démarche a été défini dans un protocole État - Région - Partenaires sociaux.

Le territoire régional est découpé en 27 ZTEF (Zones Territoriales Emploi Formation), dont les périmètres géographiques sont communs avec le Service Public de l'Emploi (SPE).



► Prescription

La prescription permet de :

- répertorier toutes les demandes sur une action de formation via le logiciel PROSPER.
- confronter les demandes avec le nombre de places disponibles (si le nombre est supérieur aux places disponibles une priorisation des publics est réalisée par les organismes de formation et les prescripteurs. Ce sont les organismes de formation qui disposent du choix final, même si la collégialité de la décision est privilégiée. Ce système assure l'égalité d'accès des publics à la formation).

L'accès à la formation n'est pas automatique pour le candidat.

Elle doit être validée par un professionnel de l'accompagnement de parcours.

Les 5 réseaux prescripteurs sont : Pôle emploi, les Missions locales, Cap Emploi, les CIDFF, LADOM.

► Le référent prescripteur *(ex-référent de marché)*

Interlocuteur prioritaire de l'organisme de formation, pour le compte du réseau de prescripteurs qu'il représente (Pôle emploi, Missions locales, Cap Emploi, CIDFF, LADOM), des services de la Région, de la structure d'animation du CTEF, et dans le Rhône, de la coordination formation des CTEF. Le référent prescripteur joue un rôle essentiel dans le processus de mise en œuvre, de suivi et de bilan des actions de formation.

En étroite collaboration avec l'organisme de formation, il participe à l'élaboration du calendrier de mise en œuvre de l'action de formation, ainsi qu'aux modalités des différentes étapes de recrutement des stagiaires. Il aide l'organisme de formation à porter l'offre de formation à la connaissance du public, des conseillers au parcours professionnel, prescripteurs ou non prescripteurs. Il veille à la clarté de l'information à transmettre et la diffuse au sein de son réseau. Il participe aux commissions de régulation des entrées en formation et aux bilans des actions...

Plus d'informations :

👉 www.territoires.rhonealpes.fr/rubrique.php?id_rubrique=1171





Glossaire de la formation

A_

AFC

Action de Formation Conventionnée

AGEFIPH

Association nationale de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

AIG

Accueil Information Généraliste

AIO

Accueil Information Orientation

APC

Actions Projets Collectifs

- **APCR**: Actions Projets Collectifs Régionaux

- **APCT**: Actions Projets Collectifs Territoriaux

API

Actions Projets Individuels

ARE

Allocation de Recherche d'Emploi

AREF

Allocation de Recherche d'Emploi et de Formation

B_

BAFA

Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

BAFD

Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur

BAPAAT

Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien

BCA

Bilan de compétences approfondi

BEES

Brevet d'État d'Éducateur Sportif

BPJEPS

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

C_

CARED

Contrat d'Aide et de Retour à l'Emploi Durable

CDD

Contrat à Durée Déterminée

CDI

Contrat à Durée Indéterminée

CFA

Centre de Formation d'Apprentis

CIBC

Centre Inter-institutionnel des Bilans de Compétences

CIDFF-CIFF

Centre d'Information et de Documentation des Femmes et des Familles

CIVIS

Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale

CPF

Compte Personnel de Formation

CRI

Centre Ressource Illettrisme

CTEF

Contrat Territorial Emploi Formation

D_

DAEU

Diplôme d'Accès aux Études Universitaires

DAFAF

Demande d'Aide aux Frais Associés à la Formation

DE

Demandeur(euse) d'Emploi

DEA

Diplôme d'État d'Ambulancier

DEAP

Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture

DEAS

Diplôme d'État d'Aide Soignante

DEAVS

Diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale

DEFI3S

Direction de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation, des formations sanitaires et sociales (Région Rhône-Alpes)

DFC

Direction de la Formation Continue (Région Rhône-Alpes)

DELD

Demandeur(euse) d'Emploi Longue Durée

DIF

Droit Individuel à la Formation

DIRECCTE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

DPT

Direction de la Politique territoriale

Vocabulaire du guide... mais pas que !



E_

E2C

École de la Deuxième Chance

ECCP

Évaluation des compétences
et des Capacités Professionnelles

EEP

École d'Entraînement Pédagogique

ELP

Évaluation Linguistique Professionnelle

EMT

Évaluation en Milieu de Travail

EMTPR

Évaluation en Milieu de Travail
Préalable au Recrutement

EPIDE

Établissement Public d'Insertion
de la Défense

EPRA

École de Production en Rhône-Alpes

ERA

Espace Rhône-Alpes
(Région Rhône-Alpes)

G_

GRETA

Groupement d'Établissements
de l'éducation nationale

P_

PCP

Programmation Compétences
Premières

PE

Pôle Emploi

PFE

Projet Formation Emploi

PMP

Période en Milieu Professionnel

POE

Préparation Opérationnelle
à l'Emploi

POEC

Préparation Opérationnelle
à l'Emploi Collective

POEI

Préparation Opérationnelle
à l'Emploi Individuelle

PPAE

Programme Personnalisé
d'Accès à l'Emploi

PPS

Prestation Ponctuelle Spécifique
(AGEFIPH)

PQCP

Parcours de Qualification
et de Certification Professionnelle

PRAO

Pôle Rhône-Alpes Orientation

R_

RFF

Rémunération de Fin de Formation
(nouveau) (remplace l'AFF)

RFPE

Rémunération de Formation
Pôle Emploi

ROME

Répertoire Opérationnel des Métiers
et des Emplois

RQTH

Reconnaissance de la qualité
de travailleur handicapé

RSA

Revenu de Solidarité Active

S_

SEP

Stage d'Expérience Professionnelle

SPE

Service Public pour l'Emploi

V_

VAE

Validation des Acquis de l'Expérience

Z_

ZTEF

Zone Territoriale Emploi Formation

ZFU

Zone Franche Urbaine

ZRR

Zone de Revitalisation Rurale

ZUS

Zone Urbaine Sensible



CONSEIL RÉGIONAL RHÔNE-ALPES
1 esplanade François Mitterrand
CS 20033
69269 Lyon Cedex 02
Tél. 04 26 73 40 00 / Fax 04 26 73 42 18